

Question présentée par la députée :
M^{me} Caroline Marti

Date de dépôt : 19 novembre 2019

Question écrite urgente

Solidarité internationale : l'Etat de Genève a-t-il revu ses ambitions à la baisse ?

En 2001, le Grand Conseil a adopté la loi sur le financement de la solidarité internationale (LSFI). Cette loi prévoit en son article 2 « moyens » que 0,7% du budget annuel de fonctionnement de l'Etat de Genève soit consacré à la solidarité internationale.

La lecture du projet de budget 2020 présenté par le Conseil d'Etat semble indiquer que cette disposition n'est pas remplie.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Quel pourcentage du projet de budget de fonctionnement pour l'année 2020 est consacré à la solidarité internationale ?*
- *Quelles dépenses (détail) sont comptabilisées dans le calcul du pourcentage du budget de fonctionnement consacré à la solidarité internationale ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il défini une planification pour atteindre le seuil de 0,7% du budget annuel de fonctionnement attribué à la solidarité internationale tel que le prévoit la LSFI ?*
- *Si oui, quelle est cette planification ?*